

SIGNES D'ALARME DE TROUBLES AUDITIFS :

=>Dans les premiers mois :

- ⇒ absence de réaction aux bruits.
- ⇒ sommeil trop calme
- ⇒ réactions très positives aux vibrations et au toucher

=>De 3 à 12 mois

- ⇒ sons émis non mélodiques
- ⇒ absence d'articulation
- ⇒ communication surtout gestuelle

=>De 12 à 24 mois :

- ⇒ absence de parole articulée
- ⇒ enfant inattentif à ce qui n'est pas dans son champ visuel
- ⇒ émissions vocales incontrôlées

=>De 24 à 36 mois :

- ⇒ retard de parole
- ⇒ grande difficulté d'articulation
- ⇒ troubles du comportement relationnel

=>Dans la surdité acquise :

- ⇒ régression de l'expression vocale
- ⇒ détérioration de la parole articulée
- ⇒ modification du comportement, agressivité, frayeurs surtout la nuit

A RETENIR :

- ⇒ Réflexe acoustique ou réflexe d'orientation au SBT est présent à 6 mois.
- ⇒ Une surdité strictement unilatérale, même si elle est totale, n'entraîne pas d'anomalies de langage ni de parole.
- ⇒ Une perte auditive inférieure à 20 dB est sans conséquence sur la compréhension et l'acquisition du langage.
- ⇒ Pour une perte auditive entre 20 et 40 dB, la voix faible chuchotée n'est pas correctement perçue.
- ⇒ Une perte auditive >70dB signe une surdité sévère avec impossibilité d'acquisition spontanée du langage.
- ⇒ Le SBT est calibré à 35 dB avec son aigu ou grave, placé derrière l'enfant à 20/30 cm.
- ⇒ La voix chuchotée est équivalente à 30 dB, examinateur placé à 30-40 cm en arrière de l'enfant, cacher les mouvements des lèvres.
- ⇒ Il est recommandé de proposer un examen ORL s'il existe un antécédent personnel à risque (prématurité, faible poids de naissance, IMC, trisomie 21, exposition in utero à la cocaïne, OH, tabac, anoxie périnatale) ou ATCD familial, ou si signes d'appel ou si anomalie à l'un des tests réalisés.